

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

le 13/10/2021

Compte-rendu 9^{ème} réunion de la commission spécialisée du Conseil maritime de façade chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée

13 octobre 2021

La commission spécialisée « éolien flottant » du Conseil maritime de façade de Méditerranée a été créée par arrêté interpréfectoral du 15 décembre 2016 et renouvelée le 4 avril 2020. Cette commission chargée du suivi du développement de l'éolien flottant en Méditerranée a reçu mandat pour suivre les projets de fermes pilotes et les projets de fermes commerciales, proposer toute mesure visant à éviter, réduire ou compenser les impacts sur le milieu marin, des améliorations (techniques et réglementaires) et étudier les enjeux et le développement futur de l'éolien flottant en Méditerranée. Sa composition est le reflet du Conseil maritime de façade puisque tous les collèges y sont représentés.

Le présent compte-rendu fait état des échanges entre participants sur les différents points à l'ordre du jour :

La liste des participants à cette réunion figure en annexe I du compte-rendu.

En préambule, le Directeur interrégional de la mer adjoint, Stéphane PERON, présente le calendrier des réunions de la commission spécialisée et du conseil scientifique. Il rappelle les grandes échéances écoulées depuis la dernière réunion de la commission de février 2021.

1.Organisation du débat public

Le président de la Commission particulière du débat public (CPDP), Etienne BALLAN, précise l'état d'avancement des modalités d'organisation du débat public.

Il rappelle que le processus de consultation du public intervient en amont de tout projet ayant un impact environnemental. Il précise également l'importance du lien entre la commission spécialisée éolien, instance de concertation permanente, et le débat public.

Après avoir évoqué l'ensemble des actions mises en place depuis le 12 juillet 2021 (types de

réunions, partenariats, outils à disposition du public, cahiers d'acteurs), il fait un bilan général du débat et de sa perception par le public (accueil par le public, diversité, connaissance). Il souligne que les observations formulées sont nuancées, de sorte qu'il n'est pas possible de les classer en deux catégories du type partisan et opposant au projet.

La localisation du golfe du Lion est remise en question par une partie du public, aussi bien en termes de visibilité, d'impact sur les différents usages, que de protection des différents compartiments de la biodiversité. De même, la question du manque de connaissance a été abordée à plusieurs reprises.

Le débat a pu aborder certaines grandes questions :

- La politique énergétique

La sobriété et l'efficacité doivent être mises en avant dans la politique énergétique gouvernementale. Cela doit s'accompagner d'une vision à long-terme, voir d'un plan éolien global.

La production d'énergie décarbonée est questionnée, sur le véritable impact sur la production de CO₂. La forte présence du nucléaire sur le territoire, énergie très décarbonée, a été également abordée.

- L'impact environnemental

De nombreux acteurs et membres du public s'interrogent sur le calendrier très contraint, sans attendre le retour d'expérience des fermes pilotes, mais également l'acquisition de connaissances, afin de mieux appréhender le E de la séquence « ERC ».

La capacité à la restauration du milieu marin est également questionnée.

- La cohabitation des usages

De nombreux acteurs locaux, et particulièrement les organisations de pêche, sont inquiets de l'impact sur leurs activités.

À l'issue de cette présentation, le président de la CPDP rappelle les prochaines échéances du débat du mois d'octobre : ateliers cartographiques, atelier de travail, réunion de synthèse du débat public.

L'avis du CNPN, suite à son auto-saisine, a fait l'objet d'échanges entre les membres de la commission. Des réserves sont formulées.

Les CRPMEM rappellent que les professionnels de la pêche sont fortement opposés à l'éolien en mer, sur l'argument principal du manque de retour d'expérience.

L'élu de la Région Occitanie rappelle l'effet récif constaté sur les parcs éoliens situés en Belgique après 10 ans de retour d'expérience sur l'éolien offshore posé. Il précise également les enjeux de la politique de la Région au niveau du développement des énergies marines renouvelables.

WWF précise que le regain de biodiversité en Belgique est généralement lié à des espèces opportunistes et qu'une transposition n'est pas forcément possible à la Méditerranée, zone moins productive que la mer du Nord ou la Manche.

2. Présentation des travaux du Conseil scientifique

Le conseil scientifique éolien s'est réuni le 28 juin 2021 pour émettre un avis sur les mesures « éviter, réduire, compenser, accompagner » (ERCA) et de suivi de l'environnement, ainsi que sur la composition du Comité de surveillance, de suivi et d'information de l'impact du projet PGL sur l'environnement (CSSI) et de son articulation avec le Conseil scientifique éolien de façade.

De manière générale, les mesures ERCA et de suivi de milieu sont considérées comme pertinentes.

Les membres souhaitent que le CMF formule une recommandation visant à harmoniser la composition et la gouvernance des futurs comités de suivi des projets éoliens commerciaux.

Concernant la composition du secrétariat scientifique du CSSI du projet Provence Grand Large, en l'état des candidatures et dans l'attente d'autres propositions issues des membres, Hélène Labach est proposée comme rapporteur.

Le conseil scientifique précise que ses membres restent à disposition dans le cadre de leur mandat, afin d'apporter des éléments complémentaires pour les différents comités de suivi technique des fermes pilotes.

Ainsi, la commission spécialisée propose au CMF la rédaction d'une recommandation :

- **Intégration du conseil scientifique en qualité d'instance membre aux comités de suivis des futurs fermes éoliennes**
- **Inviter les futurs porteurs de projet à saisir le conseil scientifique en amont des projets, dès l'étude d'impact.**

La DIRM rappelle l'action EMR-MED001 du document stratégique de façade.

La DDTM 13 souhaite revenir sur la composition du comité de suivi de la ferme PGL. Celui-ci sera pris par arrêté préfectoral. Les recommandations du conseil scientifique seront prises en compte. Des réunions d'échanges seront organisées afin d'avancer sur cette composition.

WWF fait mention du projet d'éolienne flottante espagnole situé dans le golfe de Rosa.

3. Fermes "pilote" : point de présentation des comités de suivi technique (CST)

En 2019, les trois fermes pilotes méditerranéennes de l'appel à projets ADEME EOLFLO ont toutes reçu leur arrêté préfectoral portant autorisation environnementale. Les différents porteurs de projet ont donc initié la phase de financement et de développement des projets. Le projet Provence Grand Large reste cependant en attente d'un arrêté complémentaire.

Eoliennes Flottantes du golfe du Lion

Le comité de suivi technique s'est réuni le 17 juin 2021 afin de présenter les retours du projet. Les modalités de fonctionnement de ce CST sont présentées.

Les groupes de travail se réuniront en fonction des besoins, dans une logique d'optimisation des disponibilités, jusqu'à 3 fois par an.

Les responsables du projet préciseront, après analyse de la charte de fonctionnement, la diffusion publique du compte rendu des CST

Une coordination avec les campagnes de suivi du projet Migralion pourra être envisagée.

EolMed

Un rappel du calendrier général du projet est présenté.

La composition du CST du projet est détaillée, mais le comité ne s'est pas encore réuni.

Le responsable du projet précise l'état d'avancement des mesures de compensation et de suivi du projet.

François BONHOMME questionne sur la capacité et l'efficacité des mesures de compensation actuelles. Si elles sont pertinentes, restera-t-il d'autres possibilités de compensation pour les projets commerciaux ?

Différents participants s'interrogent sur la composition du CST, notamment l'absence des représentants des plaisanciers et du transport maritime.

Le CRPME Occitanie demande des précisions sur la possibilité de travailler au droit du câble. Pour RTE, les câbles de l'éolienne de tête jusqu'au raccordement à terre seront ensouillés. Un arrêté de la préfecture maritime sera pris sur ce point.

Olivier GUIRAUD souhaite que la compensation ne soit pas appréhendée de manière ponctuelle, mais bénéficie d'un plan à plus grande échelle.

4.Présentation technique du site d'essai Mistral : Projet DeltaFloat

Rappel : La société Valeco a racheté en 2020 le permis de construire du site d'essai en mer Mistral dédié à l'éolien flottant. Un projet de fondation permettant de coordonner les sites d'essais en France est en réflexion, la fondation OpenSea. Le projet est porté par l'école Centrale de Nantes.

Valeco rappelle le principe d'un site d'essai concernant la présence technologique et l'occupation d'un site.

Différentes études ont été initiées sur site (géophysique, vent, météocean, chiroptère, mégafaune marine, faune&flore terrestre). L'ensemble de ces études se termineront début 2022.

Le projet DeltaFloat est co-développé par : Valeco, SAIPEM et l'école centrale de Nantes. La mise en service est prévue début 2024.

Il a répondu à un appel à projets ADEME.

La spécificité de ce projet est le flotteur Hexafloat, structure pendulaire en acier.

Une démarche environnementale est en cours de construction avec les acteurs concernés, ainsi que la constitution du comité de suivi, en prenant en compte les éléments partagés par le conseil scientifique

La DDTM 13 rappelle que l'ensemble des éléments précisés par Valeco seront à confirmer par arrêté préfectoral.